



Commune mixte
de Crémines

Plan d'Aménagement Local (PAL) Plan de Quartier "SIKYPARK"



Plan de Quartier (PQ)

SKP 10

Entretien initial

IPP / ExP

Po/Dp

Adoption

Approbation

Echelle 1 / 1'000

Avril 2023

Juin 2023

Mai 2025

La Laimène 242

info@sikypark.ch

2746 Crémines

+41 32 499 90 52

Chemin des Blés 1

info@aicarchitecture.ch

2606 Corgémont

+41 32 489 53 54

INDICATIONS RELATIVES À L'APPROBATION (IRA)

Entretien initial (art. 58 a LC)	du	19 juin 2023
Information et Participation de la Population (IPP - art. 58 LC)		
Publications dans la Feuille Officielle d'Avis du District (FOADM)	les	12 juillet et 09 août 2023
Dépôt Public	du	07 au 25 août 2023
Examen Préalable (ExP - art. 59 LC et 118 OC), rapport OACOT	du	30 octobre 2024
Procédure d'opposition / Dépôt Public (Po/Dp, art. 60 LC)		
Publication dans la Feuille Officielle d'Avis du District (FOADM)	les	
Publication dans la Feuille Officielle du Canton de Berne (FOBE)	le	
Dépôt Public (DP)	du	
Séance(s) de conciliation	-	
Opposition(s) liquidée(s)	-	
Opposition(s) non liquidée(s)	-	
Réserve(s) de droit	-	
Adoption (art. 66 al. 2 LC)		
Arrêté par le Conseil Communal	le	
Adopté par l'Assemblée Communale	le	
Attestation (art. 120 al. 2 OC)		
Au nom de la Commune mixte de Crémines		
Madame le Maire	La Secrétaire communale	
Carole Ristori	Nadège Wegmueller	

La Secrétaire communale soussignée certifie l'exactitude des indications portées ci-avant,
à Crémines,

Approbation (art. 61 LC)
Limite de forêt faisant foi approuvée par l'Office des Forêts et des Dangers Naturels du Canton de
Berne (OFDN)

Approuvé par l'Office des Affaires Communales et de l'Organisation du Territoire (OACOT)

A titre prescriptif

Périmètre du plan de quartier

SA

Secteur A - Aire "sèche"

SB

Secteur B - Equipement de détail

SC

Secteur C - Accueil et commodités

SD

Secteur D - Installations et enclos pour animaux

Alignement en dérogation de la distance de 30 m par rapport aux lisières forestières

Limite de la forêt faisant foi selon art. 10 al. 2 LFo

Périmètre d'évolution des constructions (PEv)

III

Degré de sensibilité du bruit (art. 43 OPB)

A titre indicatif

Cadastre / RF / Bâtiments existants (données non certifiées)

NQTP - Niveau de qualité de desserte par les transports publics

La Lamenn à ciel ouvert

La Lamenn mise sous terre

Cotation de l'ERE

Ruisseau de La Lamenn (axe et couloir) - Espace Reservé aux Eaux (ERE)

Etendue d'eau + ERE et végétation riveraine protégée

Concept de protection hydraulique

Périmètre DN faible 0 - 0.25

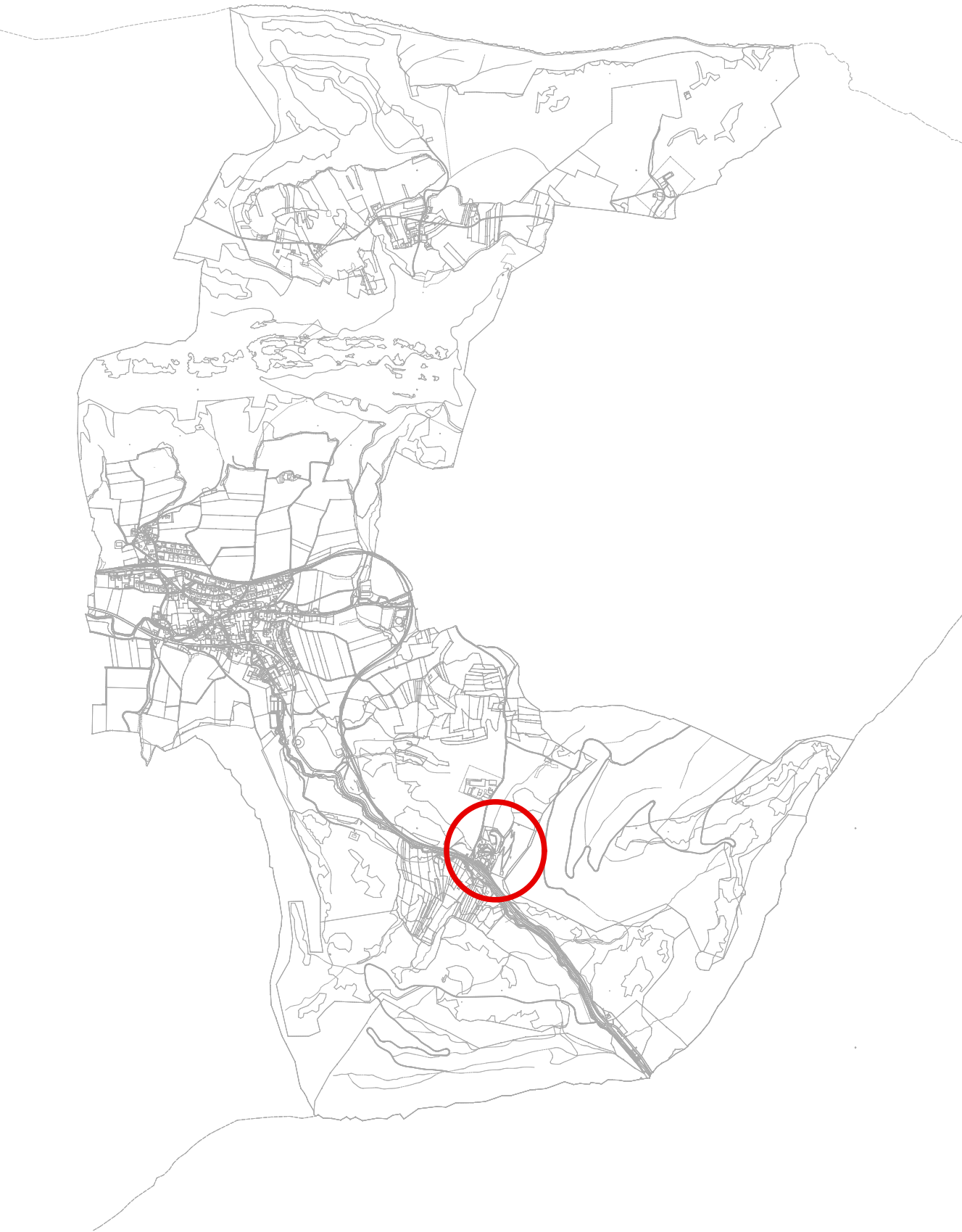
Périmètre DN moyen 0.25 - 1.0

DN - Glissement de terrain 'moyen' (Synthèse)

DN - Glissement de terrain 'faible' (Synthèse)

Haie (cf. art. 18 LPN et 27 LCPN)

Conduite AEP + limite de construction
(cf. PQ "réservoir et Sikipark du 16.05.2022)



aivres

